

ALBANIE.

La communauté internationale doit protéger les demandeurs d'asile albanais
Index AI : EUR 11/11/97

Pour diffusion immédiate

« Les demandeurs d'asile albanais doivent bénéficier de la protection durable et efficace des gouvernements de la région, et la communauté internationale doit veiller à ce que les pays limitrophes de l'Albanie leur assurent une assistance efficace » a déclaré aujourd'hui Amnesty International.

« Pour ce qui est de l'accueil des réfugiés, les responsabilités doivent être réparties équitablement » a souligné l'organisation.

Les graves troubles qui compromettent l'ordre public en Albanie, où de très nombreuses armes sont en circulation, menacent de déboucher sur une guerre civile et sur de graves violations des droits de l'homme. Certaines parties du pays sont en proie à une anarchie totale et l'incapacité actuelle du gouvernement à assurer la protection de l'ensemble de ses citoyens a poussé certains d'entre eux à fuir vers les pays voisins.

L'Organisation se félicite des informations selon lesquelles certains pays se prépareraient actuellement – avec le concours du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) – à accueillir des réfugiés venant d'Albanie. Cependant, d'autres pays proches auraient fermé leurs frontières.

Amnesty International appelle tous les gouvernements de la région à respecter leurs obligations internationales envers les réfugiés et notamment le principe de non-refoulement - qui interdit à tout Etat de renvoyer une personne dans un pays où elle risque de subir de graves violations de ses droits.

« Le principe de non-refoulement - aux termes duquel, entre autres points, une personne ne doit pas se voir refuser l'entrée d'un territoire - doit être scrupuleusement respecté en toutes circonstances » a déclaré Amnesty International. |